



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722015DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEMARCHES DE SAISINE DE SNCF RESEAU DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA VOIE VERTE

L'objectif du projet d'extension de la voie verte portée par la Communauté de communes Sumène-Artense vise à rejoindre la commune de Bort les Orgues en transformant les assises de l'ancienne voie ferrée en piste cyclable et pédestre.

Avec les retombées suivantes attendues :

- Développer une offre sportive accessible à tous ;
- Proposer une alternative au déplacement automobile.

Un échange avec SNCF Réseau en mai dernier a identifié une étape préalable à la réalisation du projet avec la saisine de SNCF Réseau pour :

- Établir une convention d'occupation temporaire pour permettre la réalisation des études techniques sur cette voie.
-

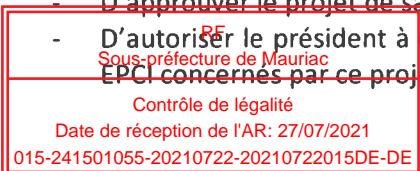
Il est précisé que SNCF Réseau souhaite dans la mesure du possible une saisine concertée entre toutes les communautés de communes et si besoin communes concernées par le projet.

Le conseil communautaire est invité à :

- Approuver le projet de saisine
- Autoriser le président à engager un travail de concertation avec les autres collectivités ou EPCI concernés par ce projet
- Autoriser le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ~~D'approuver le projet de saisine,~~
- ~~D'autoriser le président à engager un travail de concertation avec les autres collectivités ou EPCI concernés par ce projet,~~



- D'autoriser le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 27/07/2021
Affichée ou notifiée le 29/07/2021
Document certifié conforme
Le Président ~~Marc MAISONNEUVE~~



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/07/2021 015-241501055-20210722-20210722015DE-DE